

*Pôle communication*

Vendredi 18 septembre 2020



## INFO PRESSE

### Le point sur les liaisons aériennes

Afin de prévenir l'introduction du coronavirus en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a mis en place un programme de vols limités, au moins jusqu'au 27 mars. Ce programme aérien est élaboré en fonction du nombre d'unités d'hébergement disponibles en quatorzaine hôtelière obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie. Il vise à permettre les déplacements urgents ou ne pouvant être reportés pour raisons médicales, familiales, personnelles ou professionnelles.

À ce jour, le remplissage des hôtels réquisitionnés par le gouvernement pour la quatorzaine a presque atteint son plafond et ce, jusqu'au 25 décembre. Seul un nombre très restreint de places est encore disponible afin de pouvoir répondre à des cas d'extrême urgence.

Pour gérer au mieux ces places jusqu'au 25 décembre, le poste de commandement opérationnel du gouvernement (PCO) a mis en place un formulaire de recensement des passagers qui souhaitent se rendre en urgence en Nouvelle-Calédonie. Il est accessible sur le [site du gouvernement](#) ou sur ce [lien](#).

**Pour les vols à compter du 26 décembre 2020, ce formulaire devra être renseigné par toutes les personnes\* (particuliers et professionnels) qui souhaiteront venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation. Toutes les demandes seront ainsi centralisées au PCO et priorisées selon leur degré d'urgence.**

Pour rappel :

- L'article 10 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 stipule que :  
"Sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé, les déplacements de personnes par transport public aérien entre, d'une part, la Guyane, Mayotte, la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna et, d'autre part, tout point du territoire de la République".
- Toutes les informations relatives aux arrivées et aux départs de Nouvelle-Calédonie sont disponibles sur le [site du gouvernement](#).

*\* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les Evasans.*